

AUTOLIQUIDATION :

En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître qu'il est un assujetti tenu au dépôt de déclarations périodiques. Si cette condition n'est pas remplie, le client endossera, par rapport à cette condition, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus.

LIVRAISON :

Les prix sont valables pour une livraison franco chantier en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, sur voie praticable et camion non déchargé, hors week-end. Ensemble de la commande livrée en une seule fois.

NOTE IMPORTANTE CONCERNANT LES REPARATIONS :

Les devis établis par nos soins, bien que préparés avec la plus grande attention, ne présentent pas un caractère forfaitaire et demeurent susceptibles de révision.

Dans l'hypothèse où, lors de la visite préalable à l'exécution des travaux ou au cours des opérations de démontage et de remontage, des dommages, des contraintes d'accès, ou toute modification relative à la méthodologie, à la manutention ou aux conditions de sécurité seraient constatés, un devis complémentaire sera établi et soumis à l'accord du client avant toute poursuite des prestations.

En outre, il est expressément convenu que toute défaillance ou anomalie supplémentaire découverte au cours ou à l'issue des interventions pourra donner lieu à des prestations additionnelles non incluses dans le présent devis, lesquelles feront l'objet d'une évaluation et d'une facturation distinctes.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE:

1. Nos conditions générales de vente sont systématiquement envoyées au client lors de la confirmation de la commande et mentionnées au dos des factures. Sauf accord écrit contraire, elles prévalent sur les conditions d'achat du client.

2. Pour les clients en Belgique, nos prix de vente sont des prix franco Belgique. Pour les commandes inférieures à un prix total de 1150€ nets, les frais de transport sont portés en compte. Pour les clients à l'étranger, nos prix de vente sont des prix au départ de nos magasins à Wavre. Nos prix sont exprimés en euros. Ils sont basés sur les conditions économiques en vigueur au moment de l'offre ou de la confirmation de la commande ou, en cas de retard imputable au client, de la livraison, les prix des fournisseurs, les cours des monnaies et le taux des charges à l'importation en Belgique. Ils sont susceptibles de modifications par écrit, sans préavis, si ces éléments varient. L'envoi de nos tarifs et catalogues n'est fait qu'à titre de renseignement et ne constitue pas un engagement de notre part.

3. Une commande est acceptée sous réserve de cas de force majeure (grève, lock-out, accident, suspension du transport, guerre, etc.). Les risques liés à ces cas de force majeure sont transférés au client dès la confirmation de la commande.
4. Les délais de livraison mentionnés dans nos offres ou confirmations de commande le sont de bonne foi, notamment sur la base des informations obtenues auprès de nos fournisseurs et transporteurs. Nous ne sommes pas responsables d'un retard ou d'un défaut de livraison si ce retard ou ce défaut est indépendant de notre volonté. Dans l'hypothèse d'un tel retard ou défaut de livraison, aucune indemnité ne pourra nous être réclamée.
5. Nous demeurons propriétaire des biens livrés jusqu'au paiement intégral des sommes dues par le client du fait de ces livraisons. Nous pourrions résilier la vente et reprendre les biens non intégralement payés à la date d'échéance des factures, le tout aux frais du client, sans préjudice des éventuels dommages-intérêts.
6. Si c'est le client ou quelqu'un choisi par lui qui se charge du transport à partir de nos magasins à Wavre, les risques liés à ce transport sont à charge du client. Si c'est nous qui assumons le transport ou choisissons le transporteur, les risques liés à ce transport sont définis par les lois ou conventions nationales ou internationales sur les contrats de transport par route, fer, mer et air en vigueur au début du transport. Pour être valables, les réclamations éventuelles du client doivent être communiquées dès la réception du bien au transporteur sur son bon de livraison et nous être confirmées par écrit dans un délai de 5 jours. Les biens ramenés sans notre accord préalable écrit ne sont ni repris ni remboursés.
7. Lorsque le client est en faillite, en redressement judiciaire, en liquidation ou dans une situation pouvant affecter sa solvabilité, nous nous réservons le droit, même après l'exécution partielle d'une vente, d'exiger du client des garanties de paiement raisonnables en vue de la bonne exécution des engagements pris. Le refus du client d'y satisfaire met fin à l'exécution de la vente.
8. Une facture intégralement ou partiellement non payée à l'échéance engendre de plein droit et sans mise en demeure préalable des intérêts de retard de 8% par an à compter de la date d'échéance de la facture. Une indemnité complémentaire égale à 10% du montant total de la facture sera également due à titre de dommages-intérêts, avec un minimum de 50 euros. Le non paiement intégral ou partiel d'une facture à son échéance entraîne la suspension automatique de l'exécution des ventes en cours et l'exigibilité immédiate des montants dus en vertu des autres factures entre parties. Un paiement à la commande peut être exigé notamment dans les cas suivants: première commande, commandes provenant de l'étranger, non paiement intégral ou partiel de livraisons précédentes, commandes dépassant un montant élevé, client présentant un risque financier selon les informations obtenues. Nous appliquons une politique stricte des paiements et du suivi de ceux-ci. En cas de non paiement intégral ou partiel, nous assignons rapidement devant le tribunal compétent.

9. Sauf clause expresse mentionnée dans son contrat, ENERWIN agit en tant qu'importateur, distributeur ou vendeur et non comme installateur ou conseil. Si l'acheteur n'est pas le client final, il s'engage à assumer seul la responsabilité de l'installation qu'il a effectuée ou des conseils qu'il a donnés. Sauf en cas de dol d'ENERWIN, sa responsabilité financière n'excédera jamais 50% du montant de la commande (hormis pour le client consommateur). ENERWIN n'endossera aucune responsabilité en cas de force majeure. De convention expresse, sont considérés comme force majeure toutes interruptions de production, de transport ou de livraison, retards, grèves, lock-out, embargo, guerres, attentats terroristes ou conséquences d'attentats, insuffisance de matières premières, épidémies, intempéries et plus généralement, tout événement de nature similaire affectant ENERWIN ou ses fournisseurs et retardant ou rendant impossible l'exécution de ses obligations, suspend l'exécution de ses obligations. ENERWIN notifiera au client la survenance d'un tel événement. ENERWIN se réserve le droit de suspendre ses obligations pendant toute la durée du cas de force majeure, ou de résilier le contrat, étant entendu que le client ne pourra réclamer une quelconque indemnité à ENERWIN. En cas de manquement par ENERWIN à l'une de ses obligations, ces obligations seront limitées à la garantie conformément à l'article suivant.

10. Sauf accord contraire, écrit d'ENERWIN et sans préjudice de l'application de la garantie légale dont bénéficient les Consommateurs sur les biens neufs sur base des articles 169bis et suivants du Code civil, la garantie qu'ENERWIN offre est valable pour une durée de 12 mois à compter de la date de livraison pour autant que les prescriptions de maintenance du constructeur aient été respectées. Elle est limitée, après constat du dysfonctionnement éventuel et découverte de ses causes, à la réparation et au remplacement des pièces dysfonctionnelles. À cet égard, elle couvre les pièces de rechange, mais pas la main d'oeuvre ni les frais de déplacement. Elle est également subordonnée à un usage normal des appareils livrés, à leur entretien adéquat, à une installation conforme à nos manuels d'installation et au retour des pièces défectueuses.

11. En cas de litige, le droit belge est exclusivement applicable et les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Nivelles sont seuls compétents. Les conditions générales de vente figurent également au verso de nos factures et peuvent être envoyées sur simple demande de votre part.

12. Taux de TVA : En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître que :

(1) les travaux sont effectués à un bâtiment d'habitation dont la première occupation a eu lieu au cours d'une année civile qui précède d'au moins dix ans (*) la date de la première facture relative à ces travaux,

(2) qu'après l'exécution de ces travaux, l'habitation est utilisée, soit exclusivement soit à titre principal comme logement privé et

(3) que ces travaux sont fournis et facturés à un consommateur final.

Si au moins une de ces conditions n'est pas remplie, le taux normal de TVA. de 21 % sera applicable et le client endossera, par rapport à ces conditions, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus.

13. Factures en Autoliquidation : En l'absence de contestation par écrit, dans un délai d'un mois à compter de la réception de la facture, le client est présumé reconnaître qu'il est un assujéti tenu au dépôt de déclarations périodiques. Si cette condition n'est pas remplie, le client endossera, par rapport à cette condition, la responsabilité quant au paiement de la taxe, des intérêts et des amendes dus.

14. La conformité de l'installation électrique est à la responsabilité du client, pour toute remise en conformité (dont terre), un travail en régie peut-être réalisé sur demande écrite à un taux horaire de 78,2€ HTVA/heure.

15. Offre faites sous réserve d'acceptation de notre assurance crédit.

ENERWIN Srl

Avenue Vésale, 20

1300 WAVRE

N° TVA/BTW BE: 0828.191.938

N° TVA LU: 318 529 87

Tél.: 010/ 23.26.50 Fax: 010/ 81 26 08

Email:info@enerwin-aermec.be

BELFIUS - IBAN: BE40 0688 9085 1663 BIC:GKCCBEBB